

## COMMENT RÉSERVER ?

### Sur [apas.asso.fr](https://www.apas.asso.fr)

Connectez-vous à votre espace personnel, vous pouvez réaliser votre réservation en ligne (pour les séjours éligibles).

Téléchargez votre avis d'imposition sur votre compte, le tarif prenant en compte votre réduction APAS-BTP s'affichera sous 48h.

Renseignez vos ayants droit, et téléchargez votre livret de famille. Consultez ensuite toutes nos offres et choisissez le séjour parfait pour vous.

### Par téléphone

Une équipe de conseillers répond à vos questions et effectue votre réservation au 01 84 990 999 (tapez 3), du lundi au vendredi de 10h à 17h30.

### Dans nos points de contact

Nous sommes présents en Île-de-France, venez nous rencontrer : Paris 12<sup>e</sup>, Le Chesnay (78), Juvisy-sur-Orge (91), Nanterre (92), Bobigny (93), Maisons-Alfort (94) et Cergy (95). Rendez-vous sur [www.apas.asso.fr](https://www.apas.asso.fr) à la rubrique **où nous trouver** de l'onglet APAS-BTP.

### Par email

Détaillez les informations de votre réservation sur notre bulletin en ligne et adressez le à [resavacances@apas.asso.fr](mailto:resavacances@apas.asso.fr).

### Par courrier

Remplissez et renvoyez votre demande de devis/réservation à l'adresse suivante :

**APAS-BTP**

**Centrale de réservation VACANCES FAMILLES**

14-18 rue de la Vanne

CS 40064

92541 Montrouge Cedex

ou dans l'un de nos points de contact. Rendez-vous sur [www.apas.asso.fr](https://www.apas.asso.fr) à la rubrique **où nous trouver** de l'onglet APAS-BTP.

## QUELS DOCUMENTS JOINDRE ?

1. Le bulletin (ci-après ou téléchargeable en ligne) signé et daté avec votre identifiant APAS-BTP ou la photocopie du dernier bulletin de salaire.
2. Votre dernier avis d'imposition. Pour les concubins, joindre les 2 avis. À défaut, le tarif T3 sera appliqué.
3. La photocopie de votre livret de famille.
4. L'acompte de 30 % subvention non déduite (règlement de la totalité du séjour si votre réservation est effectuée moins de 35 jours avant le départ) et 100% du montant de la prime d'assurance. L'acompte est encaissé lors de la réservation. Vous avez la possibilité d'échelonner le règlement, par prélèvements mensuels sans frais (CB valide 1 mois après le départ minimum). La réservation doit être soldée en totalité 35 jours avant le départ.

### IMPORTANT !

Les informations figurant sur la demande de devis/réservation doivent correspondre aux pièces d'identité des participants au voyage. Une erreur dans l'orthographe d'un nom peut suffire à bloquer votre départ et occasionner des frais supplémentaires. Les numéros de téléphone portable et adresses email sont obligatoires afin que nous puissions vous joindre et vous envoyer les documents de votre réservation.

## COMMENT RÉGLER ?

### Par carte bancaire sur [apas.asso.fr](https://www.apas.asso.fr)

### Par téléphone au 01 84 990 999 (Tapez 3).

### Par chèque

Le chèque doit être au nom du titulaire de l'identifiant APAS-BTP ou de l'ayant droit. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'APAS-BTP.

### Par Chèques-Vacances

Pour les séjours en France métropolitaine, dans les Départements et Collectivités d'Outre-Mer et les pays de l'Union Européenne, les Chèques-Vacances papier sont acceptés pour le règlement du solde (mais pas de l'acompte) s'ils sont libellés au nom du titulaire de l'identifiant APAS-BTP. Ils doivent être complétés avec vos noms et adresse.

En cas de perte, l'APAS-BTP se dégage de toute responsabilité. Nous vous conseillons de nous les envoyer en courrier recommandé AR ou de les déposer dans l'un de nos points de contact.

## COMMENT S'ASSURER ?

Les assurances suivantes sont proposées en option :

**1. Assurance Voyage Multirisque :** remboursement des frais d'annulation, d'interruption, de garantie vol ou destruction de bagages... selon conditions générales et particulières de vente pages 82 à 86 et sur [www.apas.asso.fr](https://www.apas.asso.fr).

Montant de la prime 1,50 % du montant total du séjour hors subvention.

**2. Assurance Voyage Multirisque avec Extension épidémie ou pandémie :** remboursement des frais d'annulation liés à une épidémie ou pandémie, pour motif médical y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou pandémie ; pour refus d'embarquement suite à une prise de température, garantie vol ou destruction bagages... selon conditions générales et particulières de vente et sur [www.apas.asso.fr](https://www.apas.asso.fr).

Montant de la prime 1.92 % du montant total du séjour hors subvention.

**3. Garantie des prix :** pour les séjours avec transport aérien remboursement des coûts supplémentaires résultant de hausses (carburant, taxes, devises). Selon conditions générales et particulières de vente pages 82 à 86 et sur [www.apas.asso.fr](https://www.apas.asso.fr). Montant de la prime : 5€.

### IMPORTANT !

Les assurances "Voyage Multirisque", "Voyage Multirisque avec Extension épidémie ou pandémie" et "Garantie des prix" doivent être souscrites impérativement au moment de la réservation du séjour ou du voyage.

En cas d'annulation, avisez immédiatement l'APAS-BTP de l'annulation de votre séjour ou voyage par écrit à l'adresse : APAS-BTP Centrale de Réservation 14-18 rue de la Vanne - CS 40064 - 92541 Montrouge Cedex ou par e-mail à : [resavacances@apas.asso.fr](mailto:resavacances@apas.asso.fr).

Pour les autres motifs, vous devez déclarer le sinistre auprès d'ASSURINCO sur la plateforme <https://sinistre.assurinco.com/> et accéder au suivi de votre dossier.

**ATTENTION :** les assurances proposées pour les séjours et voyages dans les catalogues de nos partenaires sont obligatoirement celles des voyageurs.